

Discrimination à l'embauche : les associations se mobilisent

20 Minutes | édition du 03.05.06

Alors que l'Etat multiplie les initiatives sur l'intégration, plusieurs associations des Bouches-du-Rhône veulent hausser le ton contre les discriminations à l'emploi. A Aix, l'association L'Acte citoyen recueille depuis avril des témoignages vidéo de Français blacks ou beurs, victimes de discriminations à l'embauche. Aujourd'hui, l'association a enregistré près de 60 témoignages. « On a, par exemple, une personne qui a postulé à une offre d'emploi le jour même de sa publication à l'ANPE, et à qui on a répondu que le poste était pourvu », détaille Nabil Sorf, président de L'Acte citoyen. « Sur 70 personnes venues nous voir en 2005, nous avons trois cas de discrimination à l'embauche et six de discrimination à l'emploi, note Laurie Quinson, médiatrice juridique au Mrap à Marseille. Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. » Claude Dahan, vice-président de la Licra 13, tempère : « Il ne s'agit pas de nier le phénomène mais on reçoit peu de témoignages. Et parfois, en creusant, on voit que les accusations sont infondées. » Par méconnaissance ou par résignation, les victimes témoignent rarement. « Il est difficile de prouver la mauvaise foi de l'employeur, reconnaît Laurie Quinson. On en arrive à conseiller d'enregistrer discrètement les entretiens d'embauche. C'est illégal, mais ça peut être recevable devant un tribunal. » Autre problème : les entreprises qui ont signé la charte de la diversité – 80 dans les Bouches-du-Rhône – ne sont pas toujours exemplaires. « Nous avons eu des témoignages de discriminations dans des hôtels ou des grands magasins, note Nabil Sorf. La charte de la diversité n'a rien changé dans les recrutements, en mieux ou en pire. »

F. L.